

NOTICE EXPLICATIVE ADMISSION
Mines Saint Etienne
Spécialité Systèmes électroniques embarqués
En apprentissage



1. Filière concernée

Seul le recrutement de la filière Ingénieur de spécialité Systèmes Électroniques Embarqués, diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom, s'opère sur la plateforme apprentissage de l'IMT.

La formation en apprentissage est opérée par l'ISTP.

ISTP est CFA (Centre de Formation d'Apprentis, gestionnaire du contrat d'apprentissage).

<https://www.istp.fr/>

2. Nombre de places rentrée 2022

Admission en première année :

Le nombre de places est de 45 apprentis pour la spécialité systèmes électroniques embarqués.

Quelques places complémentaires pourront être ouvertes, en fonction de la volumétrie de recrutement pressentie sur les autres filières et après accord de Mines Saint Etienne. Toutefois le principe de la subsidiarité entre filières ne peut en aucun cas être opposable.

3. Profils

S'agissant d'une formation se déroulant en contrat d'apprentissage, le candidat doit par ailleurs remplir toutes les conditions légales requises pour l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage.

Il n'y a pas de quota par typologie de formation car le recrutement doit garantir la diversité nécessaire au processus formatif (hub de savoir, intelligence collective, formation en situation, ...).

Toutefois, les candidatures privilégiées pour cette formation sont celles émanant de titulaires ou de futurs titulaires (sur l'année 2022) d'un diplôme à dominante électronique ou informatique

- DUT : DUT Génie électrique et informatique industrielle, DUT Réseaux et télécommunications, DUT Informatique, DUT Mesures Physiques
- BTS : BTS Systèmes Numériques...
- Ou d'une licence générale ou professionnelle en lien avec ces domaines

Par ailleurs, les postulants issus de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (ATS, TSI, PT, PC, MP) sont autorisés à postuler.

A titre ponctuel, les candidats issus d'autres formations et démontrant de par leur parcours ou leur engagement personnel un fort tropisme pour les domaines de l'électronique et de l'informatique sont autorisés à postuler.

4. Principes du recrutement

Le processus de recrutement a pour objectif de permettre l'identification des déterminants suivants :

Aptitudes pour devenir ingénieur

- Motivation intrinsèque.
- Pré requis académiques (scientifiques et en sciences humaines et sociales).
- Capacité à produire un raisonnement scientifique.
- Capacité d'analyse, de modélisation, de conceptualisation et de gestion de problèmes complexes.

Aptitudes cognitives de l'apprentissage

- Capacité de travail.
- Capacité à s'investir, rigueur et constance.
- Esprit critique / Curiosité intellectuelle.
- Capacité d'organisation / Résilience.
- Ouverture.
- Capacité à opérer un raisonnement inductif.

Adaptation à l'entreprise

- Capacité à évoluer dans environnement où la dimension relationnelle occupe une part importante.
- Capacité d'analyse, capacité à traiter des informations.
- Capacité d'adaptation et autonomie.
- Pragmatisme.
- Capacité à prendre du recul.
- Leadership, capacité à convaincre et à entraîner

5. Processus recrutement

Le processus recrutement repose sur une vision multicritère.

Il comporte à ce titre plusieurs étapes qui peuvent toutes être éliminatoires.

a. Analyse du dossier :

Le dossier de candidature est dématérialisé.

Il doit être constitué et déposé en ligne sur le site : <https://dossier-apprentissage.imt.fr>

La date limite de dépôt du dossier de candidature est arrêtée au 08 mars 2022 minuit. Le candidat recevra un accusé de réception du dossier par mél uniquement.

La candidature doit comporter, à son dépôt, l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. la notice d'aide au dépôt du dossier de candidature consultable et téléchargeable en ligne sur le site de candidature).

Tout dossier non accompagné des éléments indispensables à l'étude de sa qualité et de sa recevabilité conduira au refus de son examen.

Si, pour le 08 mars, le candidat ne possède pas encore l'un des diplômes ou titres exigés, il devra, aussitôt le diplôme ou le titre acquis, envoyer les pièces justificatives correspondantes ainsi que les derniers relevés de notes de l'année universitaire 2021/2022

En aucun cas, l'admission ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité et le rejet de la candidature.

Les frais de traitement du dossier de candidature sont les suivants :

- Pour les boursiers du CROUS ou de l'état français uniquement (sur justificatif joint au dossier) : les frais pour le choix d'une seule formation s'élèvent à 22 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de 11 euros par formation.
- Pour les non boursiers : les frais pour le choix d'une seule formation s'élèvent à
 - 77 euros. Pour chaque formation supplémentaire choisie au-delà, les frais sont de
 - 22 euros par formation.

Les frais acquittés ne seront pas remboursés quel que soit le résultat de la (ou des) candidature(s). Ils ne seront pas non plus restitués en cas de retrait de la candidature.

Les critères pris en compte reposent sur les résultats des deux ou trois années dernières années de formation. Nous nous intéresserons au parcours du candidat depuis le baccalauréat.

Le jury d'analyse de dossier qui se réunira vers le **vendredi 25 mars 2022** est souverain quant à son positionnement.

Sont pris en compte :

- La nature du baccalauréat et la moyenne obtenue
- Les notes en langues (anglais) (notes obtenues /positionnement par rapport à la classe et par rapport à la meilleure moyenne la classe si elle est renseignée/ existence d'un niveau officiellement mesuré tel le TOIEC ...).
- Les notes dans les matières scientifiques en général et en particulier en mathématiques (notes obtenues /positionnement par rapport à la classe)
- Le niveau en français / communication (notes obtenues / capacités à rédiger détectable au travers l'analyse des questions de motivation)
- Les notes obtenues par le candidat dans les matières en lien la spécialité systèmes électroniques embarqués
- Le positionnement général et l'évolution du positionnement du candidat
- L'avis de poursuite d'études
- L'analyse de la cohérence du parcours du candidat
- La motivation, la posture académique et extra académique
- Les éventuelles indications des professeurs sur le comportement et l'assiduité
- etc

Suite à cette analyse de dossier le candidat peut être :

- Convoqué directement à un entretien s'il est considéré comme « Grand admissible » se reporter au paragraphe « GRAND ADMISSIBLE »
- Convoqué à des tests
- Refusé sur dossier.

b. Tests écrits

Ils sont organisés sous forme de QCM et ont une durée globale de 2 heures :

- Mathématiques et logique
- Français
- Anglais

A l'issue des tests le candidat peut :

- Être convié à un entretien sur la même journée si ceux-ci se déroulent en présentiel.
- Être déclaré refusé.

Les candidats dont le niveau des tests scientifiques se situent à la limite de la sélection pour l'entretien, se verront préconiser (sous réserve que l'entretien soit favorable) une remise à niveau obligatoire en sciences. Cette remise à niveau s'opère à distance et est organisée par l'ISTP.

Pour le recrutement de cette année, nous avons la volonté de privilégier le présentiel pour le déroulement des épreuves, sauf si les conditions sanitaires ne nous le permettent pas.

La date prévisionnelle des tests et entretien est fixé au 15 avril 2022.

En cas d'empêchement majeur et sous réserve de production d'un justificatif, une autre date pourra être proposée au postulant.

c. Entretien

D'une durée de 30 minutes il a pour objectif de s'attacher à cerner les capacités humaines, la motivation ainsi que les capacités relatives au cognitif de l'apprentissage. Il s'agit d'un échange au cours duquel le candidat peut également poser des questions.

A l'issue de l'entretien, l'examineur émet un avis : favorable, défavorable ou réservé.

d. Jury d'admission présidé par MINES SAINT ETIENNE

Le jury est souverain et examine l'ensemble des candidatures. Il statue sur le positionnement quant à l'acceptation ou au refus de la candidature des postulants qui ont été vus en entretien.

Il peut être amené, dans certains cas à demander des informations complémentaires pour parfaire son jugement.

L'avis sur les candidatures réservées peut être reporté.

Suite à ce jury le candidat est déclaré :

- Admissible
- Refusé
- Report de la décision

e. Signature d'un contrat d'apprentissage

L'admission définitive est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise. A ce titre il est important de préciser que l'admissibilité ne garantit pas l'admission et donc l'intégration dans la promotion.

L'équipe recrutement de l'ISTP accompagne les postulants dans le cadre de leur recherche d'entreprise, différents moyens sont mis en œuvre : accompagnement méthodologique collectif en distanciel, coaching personnalisé, mise en relation directe avec des entreprises partenaires....

L'admission en formation sous statut d'apprenti sera prononcée, dans la limite des places ouvertes et après vérification des critères d'admission.

Toutes propositions de contrat émanant du candidat et/ou de l'équipe recrutement de l'ISTP est systématiquement vérifié :

- Cohérence du projet proposé par l'entreprise au regard des attendus pédagogique (fiche de poste)
- Capacité de l'entreprise à s'engager dans l'accueil et la formation d'un apprenti et compréhension des attendus

Le candidat doit par ailleurs remplir les conditions administratives requises pour la signature d'un contrat d'apprentissage.

6. Calendrier

- Le dossier doit être déposé en ligne sur le site <https://dossier-apprentissage.imt.fr> à partir du 1er février 2022 jusqu'au 8 mars 2022 (minuit)
- Jury dossier aura lieu le 25 mars, les candidats seront informés de la suite données du 28 au 31 mars
- Une journée de tests et entretien est planifiée le samedi 15 avril 2022, en fonction du nombre de candidatures d'autres dates pourront être proposée.
- Les résultats seront communiqués à partir du 22 avril 2022.

7. Catégorie grand admissible

Le jury dossier peut décider d'opérer une dispense de tests écrits pour les candidats qui justifient du positionnement suivant et sous réserve d'une posture académique irréprochable et d'une cohérence du parcours. Les candidatures qui peuvent prétendre à cette catégorie sont les suivantes.

- Candidatures émanant d'un DUT GEII, d'une CPGE ATS ou TSI positionnées dans le 1^{er} quart de promotion sur l'ensemble des semestres.
- Candidatures émanant de CPGE PT, PC, MP positionnées dans la 1^{ère} moitié de promotion sur l'ensemble des semestres.

Le jury est souverain quant à la décision de positionnement d'un dossier dans cette catégorie.